

Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

- CDRNM -

mardi 5 février 2019
Préfecture des Yvelines, salle Paleswki

*ARRÊTE PREFECTORAL n°SE-2019 - 000012 du 23 janvier 2019
portant modification de la commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM)*

Ordre du jour

LE RISQUE INONDATIONS

Retour d'expérience sur les épisodes de crue de 2018

Prévention des inondations : les dispositifs mis en œuvre dans les Yvelines

Les actions conduites dans le cadre de la directive inondation

BILAN DES ACTIONS 2018

PPRi – PPRN – PAC Front rocheux

FPRNM et demandes de reconnaissance en état de catastrophe naturelle

SDRNM 2018 – 2022

Programme d'actions 2019-2021 des services de l'État sur les risques naturels en Île-de-France

Gestion des ouvrages hydrauliques dans le département

Intervention du service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (DRIEE)

LE RISQUE INONDATIONS

Retour d'expérience sur les épisodes de crue de 2018

Prévention des inondations : les dispositifs mis en œuvre dans les Yvelines

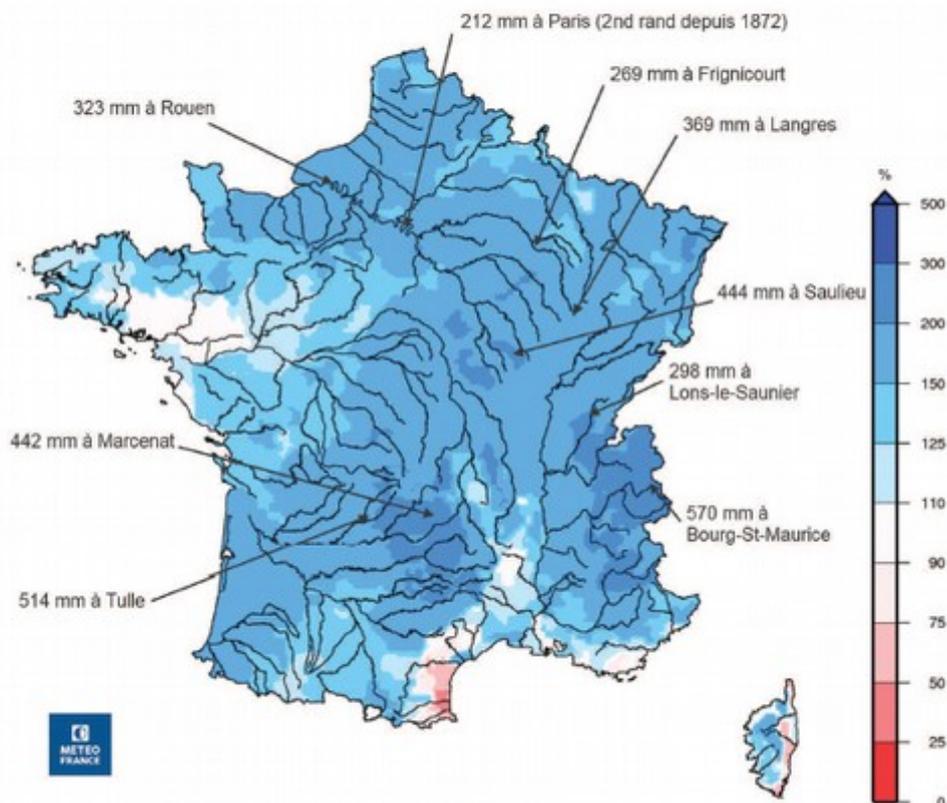
Les actions conduites dans le cadre de la directive inondation



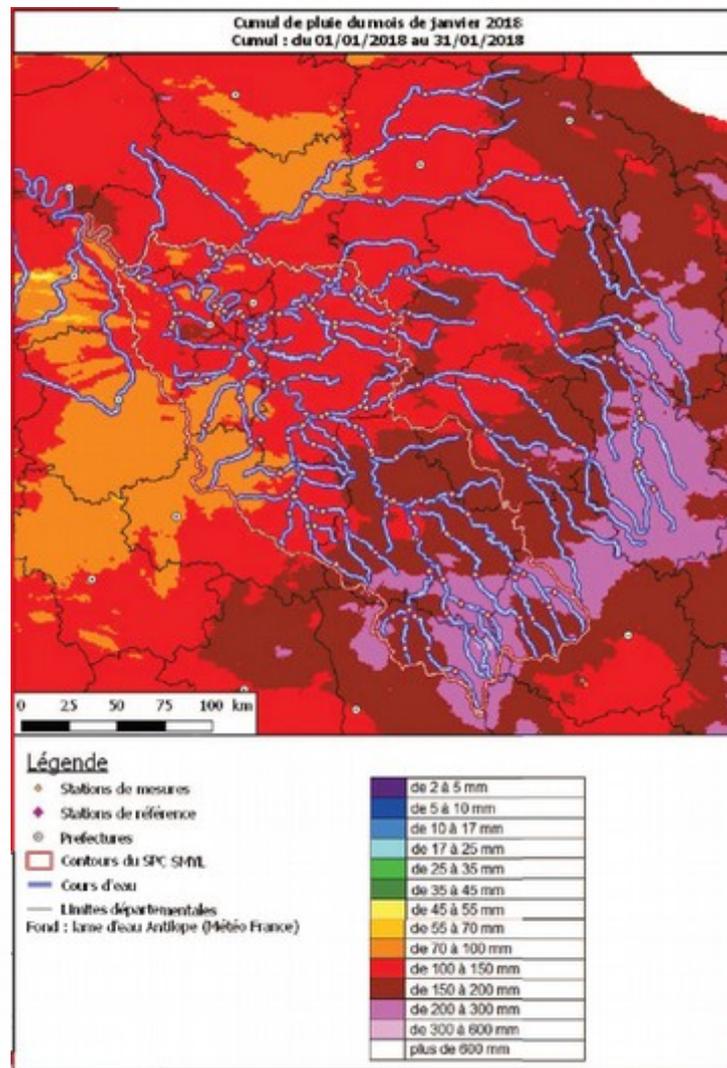
Triel-sur-Seine, janvier 2018

Événement météo janvier 2018 :

Rapport à la normale du cumul de précipitations du 01/12/2017 au 31/01/2018
et localisation de quelques valeurs records



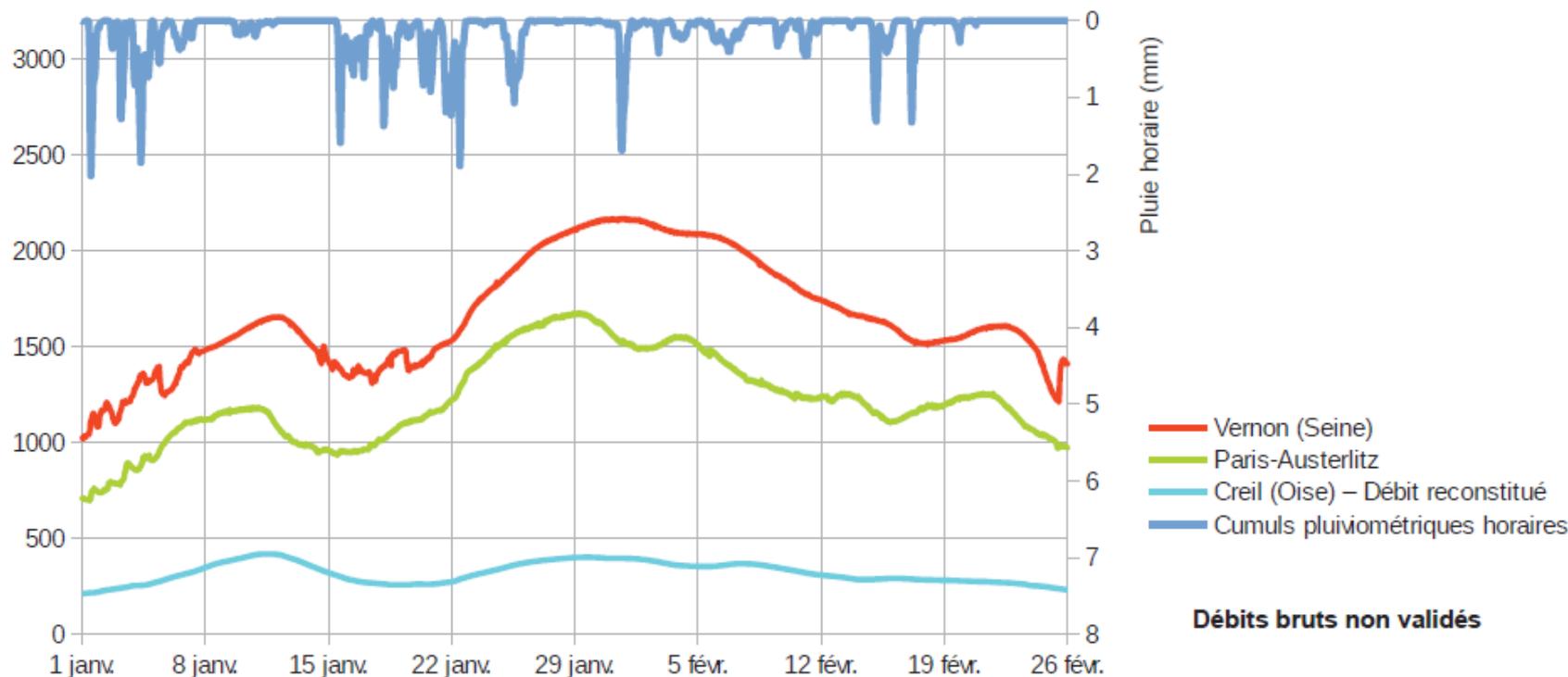
quelques valeurs records remarquables de pluviométrie cumulée sur décembre et janvier



LE RISQUE INONDATIONS

Retour d'expérience sur les épisodes de crue de 2018

Événement hydro (tronçon Boucles de Seine) :



- Contribution de l'Oise modérée mais qui participe au renforcement de la crue sur la Seine aval.
- Le débit maximum de la Seine à Paris en 2018 est inférieur à celui de 2016 mais celui de l'Oise est nettement supérieur.
Le débit de la Seine résultant à l'aval de la confluence est donc plus important en 2018 qu'en 2016.
- Niveaux de l'Oise aval relativement importants en raison de la combinaison des 2 phénomènes : crue modérée de l'Oise et élévation importante du niveau de la Seine.

LE RISQUE INONDATIONS

Retour d'expérience sur les épisodes de crue de 2018

Périodes de retour estimées de la crue de janvier

Tronçon	Station de référence	Maximum enregistré	Scénario ORSEC	Période de retour	Comparaison à d'autres événements
Seine à Paris	Chatou	5,50 m le 29 janvier	R0.6	Environ 10 ans	< juin à Paris mais maximum à Chatou depuis 1992
Boucles de Seine	Mantes [Limay]	6,71 m le 30 janvier	R0.7 (limite basse)	Environ 10 ans	~mars 2001 >juin 2016
Oise aval francilienne	Pontoise	3,29 m du 29 au 30 janvier		Environ 5 ans sur l'Oise amont A l'aval : influence de la Seine	

LE RISQUE INONDATIONS

Retour d'expérience sur les épisodes de crue de 2018



Carte n° 29012018_10

Carte de vigilance du 29 janvier 2018

Date	Armançon	Serein	Yonne amont	Yonne aval	Loing amont - Ouanne	Loing aval	Seine Bassée	Seine moyenne	Marne aval	Seine à Paris	Oise aval	Boucles de la Seine
1	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
2	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
3	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
4	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
5	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
6	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
7	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
8	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
9	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
10	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
11	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
12	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
13	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
14	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
15	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
16	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
17	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
18	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
19	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
20	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
21	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
22	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
23	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
24	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
25	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
26	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
27	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
28	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
29	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
30	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
31	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
1	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
2	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
3	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
4	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
5	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
6	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
7	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
8	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
9	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
10	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
11	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
12	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
13	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
14	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
15	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
16	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
17	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
18	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
19	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
20	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
21	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
22	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
23	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
24	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
25	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
26	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
27	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green

Activation mission RDI
3 janvier – 26 février
54 jours
(vigilance jaune)

Activation COD 78
23 janvier – 5 février
14 jours
(vigilance orange)

LE RISQUE INONDATIONS

Retour d'expérience sur les épisodes de crue de 2018

Événements marquants :

- au 31 janvier, environ **7000 foyers impactés** dans les zones inondées (estim. COD)
- évacuation du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan – Les Mureaux



Meulan-en-Yvelines

Événements marquants :

- Nombreuses îles inondées : Migneaux, Vaux-sur-Seine, Limay, île de la Loge, île Laborde, etc.
- Campings évacués : Les Groux à Mousseaux, Les Robinson à Bennecourt et Maisons-Laffitte



Villennes-sur-Seine



Triel-sur-Seine

Événements marquants :

Ouvrages hydrauliques :

- Digue de Sartrouville : suintement d'eau au niveau des batardeaux situé sur le Quai du Pecq, visite post-crue du SCSOH avec le SMSO ;
- Le Pecq : batardeaux au niveau du quai Bernadotte et du quai du 8 mai 1945 (infiltration en bas de ceux-ci) ;



Pose de batardeaux, Le Pecq



Infiltrations en pied de digue, Sartrouville

Événements marquants :

Ouvrages hydrauliques :

- Montesson : absence de continuité de la digue de Sartrouville, sous-sols inondés de la zone pavillonnaire située entre les rues Léon Blum et Henri Barbusse, barrage anti inondation sur 500 m, le quai George Sand et rues perpendiculaires inondés, pose de barrage impossible pour protéger le quartier de La Borde.
- Maisons-Laffitte : mise en place par le SIAAP d'un merlon pour protection de l'usine du pré-traitement des eaux suite à autorisation de la préfecture



Quai Georges Sand, Montesson

Événements marquants

Divers :

- Pas d'arrêt de la navigation fluviale par VNF : crainte des débordements supplémentaires sur les quais et habitations déjà très exposés.
- Méricourt : 250 tonnes de déchets retenues au niveau du barrage de Méricourt (post crue).



Déchets bloqués au barrage de Méricourt

Situation des affluents

Globalement, peu de problèmes (contrairement à 2016), hormis :

- Bassin de la **Mauldre** : sort de son lit à Épône le 25 janvier, au niveau de la confluence avec la Seine (parcelles agricoles en aval de l'autoroute A13). Débordements engendrés par le niveau de la Seine, qui empêche la Mauldre de s'y déverser normalement. Stabilisation constatée à partir du 26 janvier.
- Lit majeur de l'**Epte**, terres agricoles ou forestières inondées. Au moins 2 maisons inondées sur Limetz-Villez.
- Situation préoccupante sur la partie Hardricourt/Meulan-en-Yvelines avec un scénario identique à 2016 à cause de la remontée de la Seine le long de l'**Aubette de Meulan** (inondation de jardins et de quelques sous-sols le long de la rue de Tessancourt à Meulan).

Événement météorologique de juin:

- temps instable à partir du 10 juin, remontées orageuses arrivant du sud sur l'Île-de-France en fin d'après-midi et soirée,
- précipitations pluvio-orageuses le 11 juin, persistant dans la nuit du 11 au 12 juin,
- cumuls de précipitations localement importants, voire exceptionnels :
 - **pluies supérieures à 100 ans sur l'axe Seine**, notamment aux Mureaux (81,5 mm sur 12 heures entre le 11/06, 22h00 et le 12/06, 10h00 – Source : MF)
 - **période de retour estimée légèrement inférieure à 50 ans dans le sud du département**, notamment à Chevreuse (80,8 mm sur 48 heures entre le 10/06, 14h00 et le 12/06, 14h00),
- vigilance Météo-France « pluies/inondations » sur les Yvelines du 11/06 au 12/06,
- déclenchement d'alertes APIC et Vigicrues Flash sur plusieurs communes.

Événements marquants :

Ru d'Orgeval :

- Débordements importants sur le centre-ville d'Orgeval,
- A13 coupée,
- Les Mureaux : Cité des musiciens, 1 mètre d'eau. 7 familles évacuées. Lycée François-Villon évacué par le SDIS (130 élèves et 60 encadrants)



Événements marquants :

SMAGER :

- Haricot du Perray : en surverse, risque de rupture. Acte de malveillance sur une vanne. 5 habitations en aval informées,
- Étang de la Tour : en déverse, pic à 5,30 m au niveau du barrage (5,40 m en 2016). Vigilance sur camping « Utopia » en aval.



Événements marquants :

SIAHVV :

- Bassin de Chevreuse à la cote maximale. Débordements à St-Rémy-les-Chevreuse, Effondrement du talus du RER C entre St-Rémy-les-Chevreuse et Gif-sur-Yvette.



Situation des affluents

SM3R :

Étang du Roi à Poigny (gestion ONF) : en surverse, début d'érosion du barrage. Risque de rupture. 18 maisons évacuées en aval. Question de l'opportunité d'une évacuation plus large évoquée. Étang Dumontier (privé) en surverse également,

Rambouillet : Étang du Coupe-Gorge en surverse, niveau d'eau sur prairie de Groussay important, fermeture de la route de Poigny, débordement de réseaux.

Vaucouleurs / Vesgre:

Débordements observés sur Septeuil, Rosay, Villette. Niveau de mai 2016,

Inondations par ruissellement : Flins-Neuve-Eglise, Tilly,

Légers débordements sur la Vesgre dans les champs. Quelques habitations inondées.

Rémarde:

Niveaux similaires à ceux de 2016.

LE RISQUE INONDATIONS

Prévention des inondations : les dispositifs mis en œuvre dans les Yvelines

Mission de Référent Départemental Inondations (RDI)

interface entre les services de la prévision des crues (SPC/SCHAPI) et appui technique auprès du préfet

- avant la crue : capitalisation/cartographie des connaissances (enjeux, crues historiques), participation aux DSI ORSEC, PCS...
- pendant la crue : présence en COD, interprétation des bulletins de prévisions du SPC et traduction en terme d'enjeux touchés,
- après la crue : participation aux REX, laisses de crue, retours terrains...

Actualités :

→ nouvelle instruction ministérielle du 29/10/18 : **extension de la mission au réseau non surveillé** (= hors vigicrues),

→ dès 2019 : capitalisation des connaissances sur les BV non surveillés pour ensuite **définir un niveau de service** de la mission RDI.

LE RISQUE INONDATIONS

Prévention des inondations : les dispositifs mis en œuvre dans les Yvelines

Mise en ligne des atlas de zones inondées potentielles (ZIP)
sur le site internet de la DRIEE

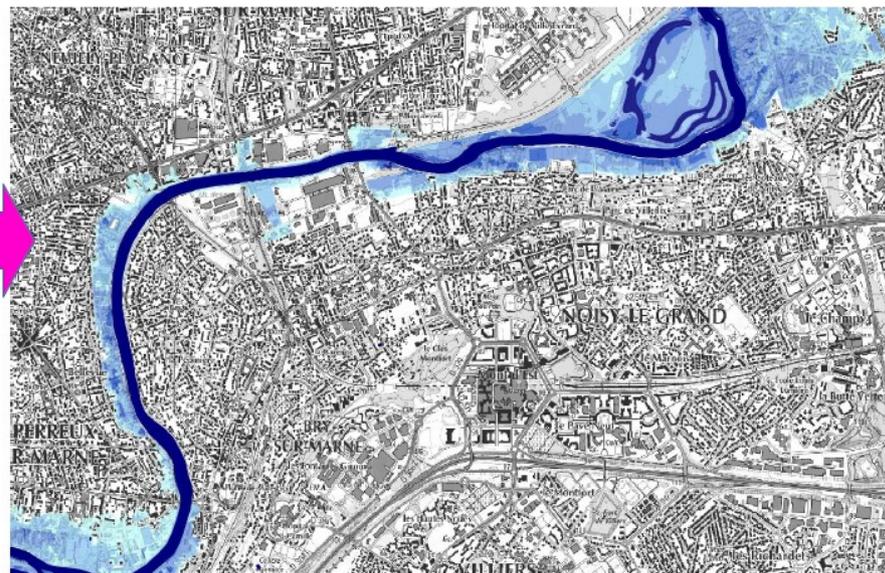
http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/scenarios-de-crues-r636.html?page=rubrique&id_rubrique=636&id_article=3582

A une échelle de référence : cartographie des zones potentiellement inondées pour plusieurs scénarios (hauteur à l'échelle).

Hauteur à la station hydrométrique



Emprise de l'inondation associée à cette hauteur



Actualités :

- courrier du préfet de bassin aux préfets de départements,
→ à venir, courrier du préfet de département aux collectivités

LE RISQUE INONDATIONS

Prévention des inondations : les dispositifs mis en œuvre dans les Yvelines

Révision du Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC) du SPC Seine Moyenne Yonne Loing (DRIEE)

Évolutions :

- **abaissement des seuils de vigilance à Mantes** (mise en cohérence avec les enjeux touchés en 2016 et 2018)
 - **la station de Poissy devient station de référence/prévisions,**
 - **découpage du tronçon « Boucles de Seine »** en deux : Seine Yvelinoise (confluence Oise à limite IDF) et Seine Euroise,
- Consultation des RDI fin 2018,
- Consultation élargie (préfectures, collectivités, gestionnaires d'ouvrages) courant 2019

Vigicrues Flash

- dispositif d'alerte complémentaire à Vigicrues et à APIC (mis en place par le SCHAPI et Météo-France)
- à destination des préfetures et communes (alertes par SMS ou courriel)
- plate-forme commune de visualisation

Actualités :

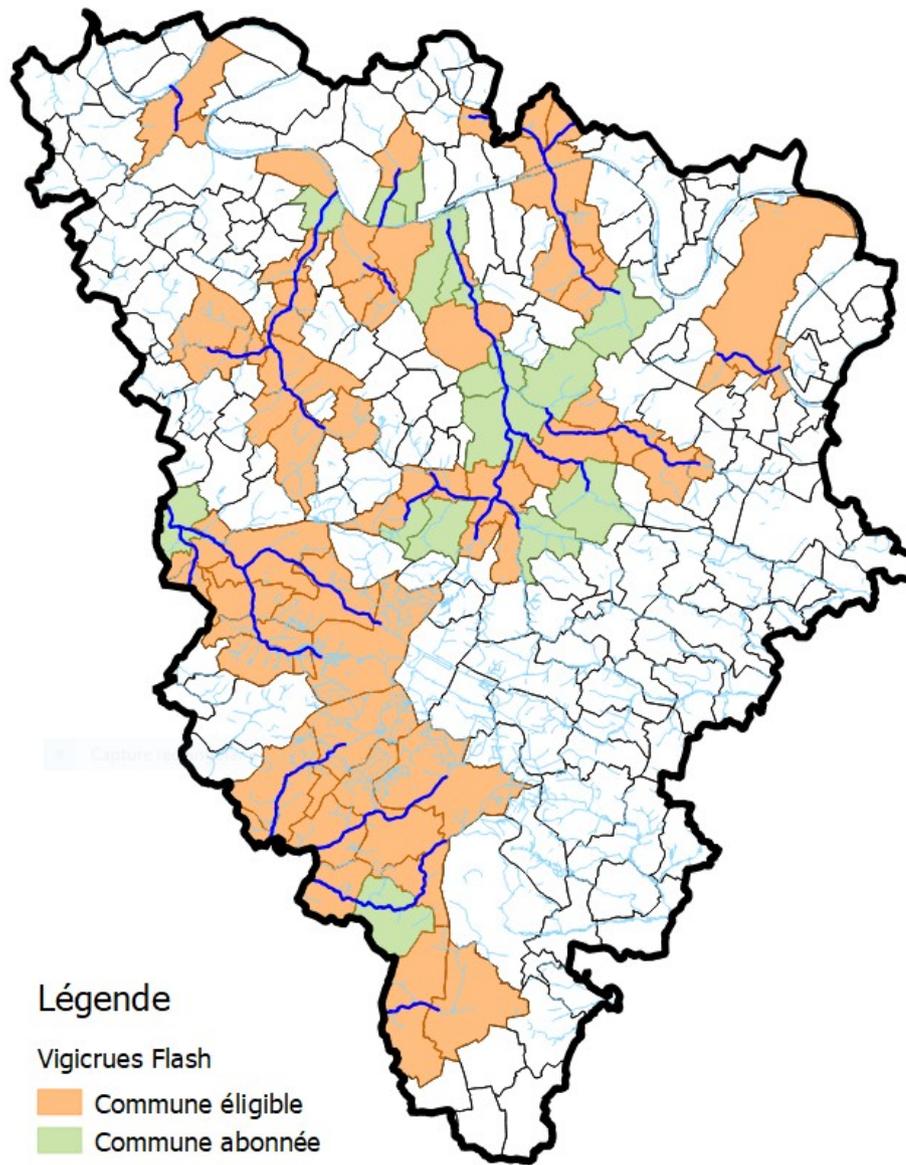
→ en 2019, élargissement aux collectivités, syndicats



<https://apic.meteo.fr/>

Yvelines : faible taux d'abonnement : 17 sur les 84 communes éligibles

→ à venir : courrier de sensibilisation aux communes



Légende

- Vigicrues Flash**
- Commune éligible
 - Commune abonnée

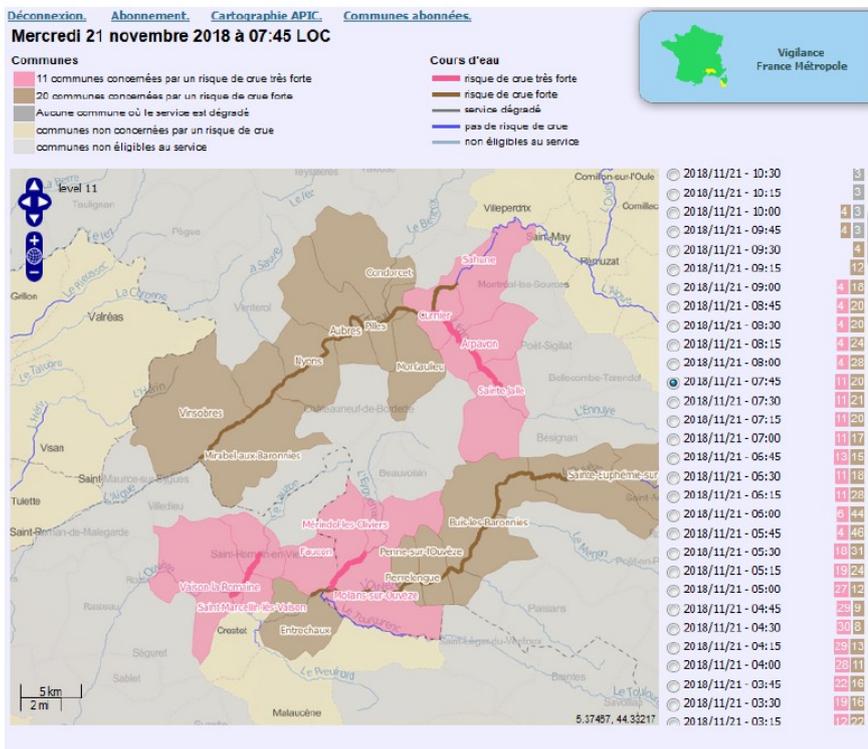


Plate-forme nationale des repères de crues

- administrée par les services de l'État (DREAL / SCHAPI),
- outil **complémentaire** à la pose de repères sur le terrain, par les collectivités (qui est une obligation réglementaire)
- Plate-forme **collaborative** : <https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/>

Chemin des pêcheurs
Vérifié par SPC SMYL le 11/07/2018

Code : SMYL16_SA_S_1204
Unité de gestion : Seine moyenne-Yonne-Loing
Commune : VILLENES-SUR-SEINE
Hydrographie : La Seine
Date de mise à jour : 13/07/2018
Auteur : SPC SMYL
Commentaires : Rampe d'accès à l'eau du club d'aviron

GÉOLOCALISATION
Source de repérage : Relevé de laisses suite à la crue de mai/juin 2016 sur le bassin de la Seine - Date : 08/06/2016
Expertise de géolocalisation : Tablette
Coordonnées WGS84 : X: 2.0074707 / Y: 48.8132262
Coordonnées Lambert93 : X: 427281.87 / Y: 687066.79 (calcul automatique)

SUPPORT
Accès site : Oui
Propriété site : Publique

HYDROGRAPHIE
Rivière : La Seine

4 JUIN 2016 AJOUTER UN REPÈRE

GÉNÉRAL
Vérifié par SPC SMYL le 11/07/2018
Code : SMYL16_SA_R_1204_1
Site : Chemin des pêcheurs
Commune : VILLENES-SUR-SEINE
Cours d'eau/mer : La Seine
Auteur : SPC SMYL
Date de mise à jour : 13/07/2018
Source de repérage : Relevé de laisses suite à la crue de mai/juin 2016 sur le bassin de la Seine - Date : 08/06/2016
Commentaires : Laisse au sol

NIVELLEMENTS
Repérage post-inondation - 10/09/2016
Méthode : GPS
Organisme : SPC Seine moyenne - Yonne - Loing
Référence nivelée : Marque d'inondation
Système altimétrique : NGF IGN 1909 (système normal)
Altitude de la référence (en m) : 21.810 m
Altitude calculée de l'eau (en m) : 21.81 m
Expertise du niveau atteint par l'eau : Valable
Justification expertise : Marque confirmée par témoignage

MARQUE
Nature du repère : Limite au sol
Visibilité : Non
Date du repère : 4 Juin 2016
Etat du repère : Disparu
Pérennité : Aucune
Maximum de l'inondation : Oui

ÉVÈNEMENT
Nature de l'inondation : Débordement de cours d'eau

AVANCÉ
PHEC : Non renseigné
Repère calculé : Non renseigné

LE RISQUE INONDATIONS

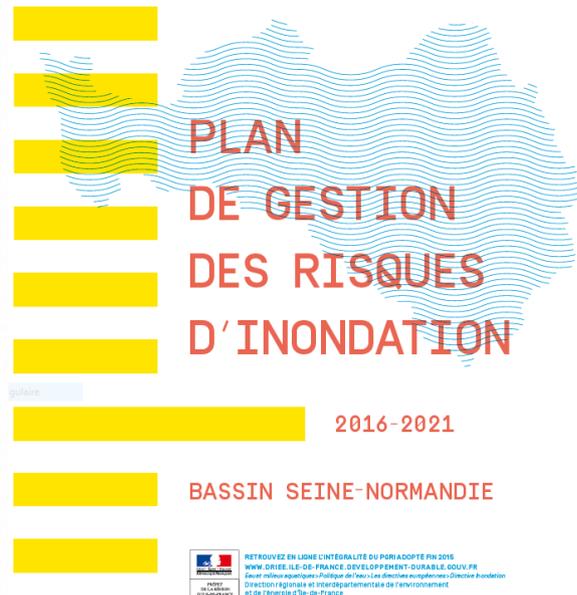
Les actions conduites dans le cadre de la directive inondation

2012 : définition des territoires à risques important d'inondation (TRI)

- cartographies des crues fréquentes, moyennes, extrêmes

2015 : plan de gestion des risques d'inondation (PGRI 2016-2021 à l'échelle du bassin Seine-Normandie)

- stratégies locales de gestion des risques d'inondation (déclinaison du PGRI sur un TRI ou un bassin versant)
- outil privilégié de mise en œuvre : PAPI



4 GRANDS OBJECTIFS POUR LE BASSIN DÉCLINÉS EN 63 DISPOSITIONS

1 Réduire la vulnérabilité des territoires

La vulnérabilité est la sensibilité face à l'inondation. Il faut la mesurer en évaluant les impacts potentiels de l'inondation et trouver des solutions notamment à l'échelle du quartier, de la commune et des constructions. Ainsi, le PGRI encourage la réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour les territoires, les entreprises et le bâti. Il veille également à limiter l'impact des projets sur l'écoulement des crues.

2 Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages

La préservation du fonctionnement naturel des cours d'eau, des zones humides et des zones d'expansion des crues à l'échelle des bassins versants est à rechercher prioritairement car elle permet de limiter l'ampleur des crues. La mise en place de digues et de barrages pour la sécurité des personnes et des biens, si elle reste nécessaire, ne sera jamais suffisante pour mettre hors d'eau toutes les zones à enjeu et peut aggraver fortement les dégâts en cas de rupture des ouvrages.

3 Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

La réduction des coûts d'une inondation passe également par la capacité du territoire à retrouver rapidement un fonctionnement normal. Pour cela, le PGRI propose de renforcer la cohérence des dispositifs de préparation à la gestion de crise. Il fixe également l'objectif de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable afin de limiter l'augmentation des enjeux exposés aux inondations.

4 Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque

La mobilisation croissante et cohérente de tous les acteurs est un objectif transversal et essentiel pour la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs du PGRI. Elle se traduit par le développement, à des échelles adaptées, de gouvernances et de maîtrises d'ouvrages, notamment dans le cadre de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). La culture du risque doit être maintenue et étendue. Entretenir la mémoire du risque est un facteur essentiel de prévention. Les outils de communication liés à la conscience et à la connaissance du risque d'inondation sont également à promouvoir et à développer.

LE RISQUE INONDATIONS

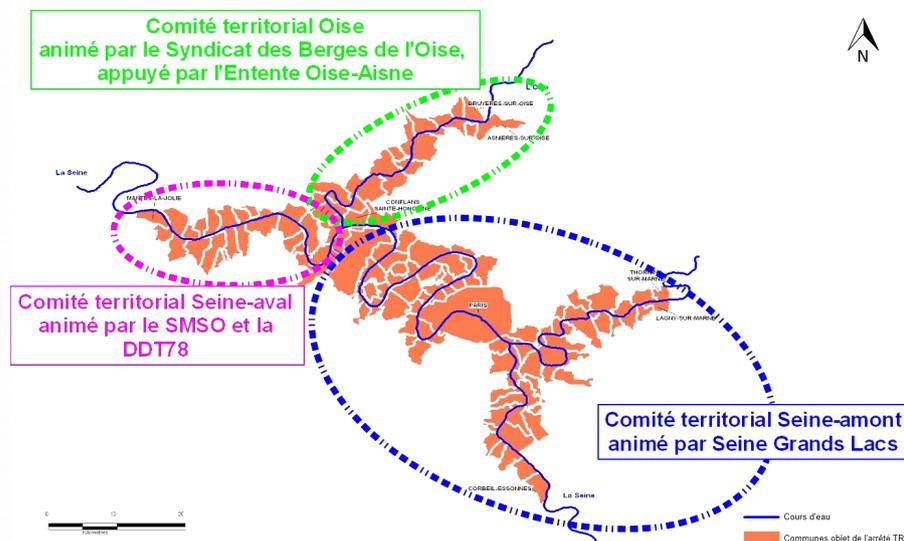
Les actions conduites dans le cadre de la directive inondation

SLGRI Seine-Aval : co-animation SMSO / DDT78

déclinaison des 8 objectifs de la SLGRI (cf feuille de route) :

1	AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE L'ALÉA
2	RÉDUIRE L'ALÉA LIÉ AU DÉBORDEMENT DE COURS D'EAU EN AGISSANT LOCALEMENT ET EN AMONT
3	DÉVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE ET L'INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS
4	RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ TECHNIQUE ET ORGANISATIONNELLE DES RÉSEAUX STRUCTURANTS
5	RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
6	CONCEVOIR DES QUARTIERS RÉSILIENTS
7	SE PRÉPARER ET GÉRER LA CRISE
8	FACILITER LE RETOUR À LA NORMALE ET DÉVELOPPE LA RÉSILIENCE

Le TRI métropole francilienne et les comités territoriaux



LE RISQUE INONDATIONS

Les actions conduites dans le cadre de la directive inondation

état d'avancement :

- connaissance de l'aléa :
 - 150 relevés de crue en janvier 2018,
 - diagnostic de vulnérabilité prévu en 2019,
- culture du risque :
 - journée « quartier résilient » à St-Pierre-des-Corps en février 2018



LE RISQUE INONDATIONS

Les actions conduites dans le cadre de la directive inondation

- 2° cycle de mise en œuvre
- mise à jour du précédent EPRI (compléments sur la politique de gestion du risque inondation, et sur les crues récentes),
- questions importantes sur le risque inondation : nouvelle étape (ordonnance du 03/08/16),

→ consultation commune SDAGE et PGRI : assurer et améliorer la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement : <https://consultationeau.fr/>

Objectif :

**PGRI adopté en
décembre 2021**



**Donnez votre avis
SUR L'AVENIR DE L'EAU**

**2 NOV. 2018
> 02 MAI 2019**

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

LES COMITÉS DE BASSIN

LE RISQUE INONDATIONS

Les actions conduites dans le cadre de la SLGRI Métropole francilienne

« Charte quartiers résilients » signée le 5 mars 2018

Objectif :

Accompagner les projets de renouvellement urbain afin de faire émerger des quartiers résilients

Signataires :

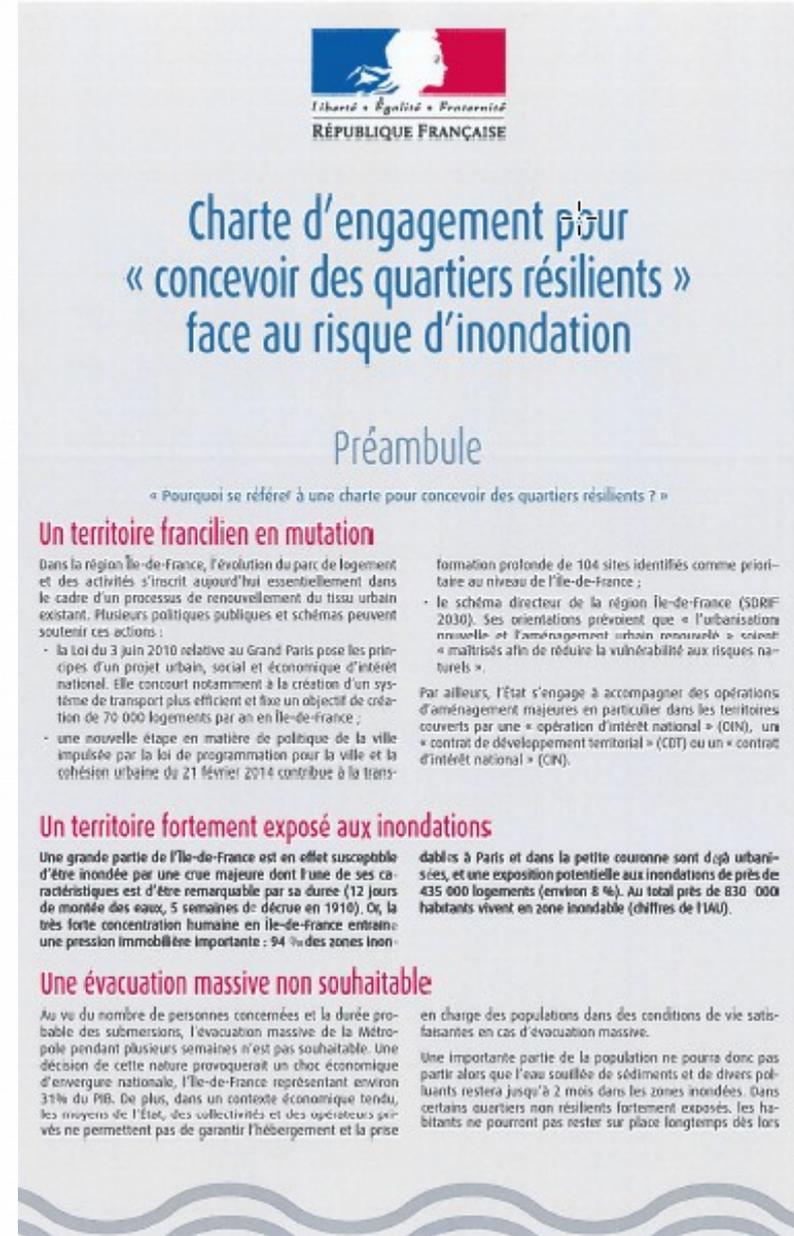
Préfet de région, ville de Paris, Conseil régional de l'ordre des architectes, IAU, Fédération des promoteurs immobiliers IF, aménageurs (EPFIF, EPA, GPA...), MGP, CD77, CD92, CD91, AORIF (organismes HLM), CAUE de Paris

Pourquoi ?

Évacuation massive impossible (importance des enjeux, durée des crues),

Renouvellement urbain permanent

Ce n'est pas une dérogation au PPRi en vigueur !



**Charte d'engagement pour
« concevoir des quartiers résilients »
face au risque d'inondation**

Préambule

« Pourquoi se référer à une charte pour concevoir des quartiers résilients ? »

Un territoire francilien en mutation

Dans la région Île-de-France, l'évolution du parc de logement et des activités s'inscrit aujourd'hui essentiellement dans le cadre d'un processus de renouvellement du tissu urbain existant. Plusieurs politiques publiques et schémas peuvent soutenir ces actions :

- la Loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris pose les principes d'un projet urbain, social et économique d'intérêt national. Elle concourt notamment à la création d'un système de transport plus efficient et fixe un objectif de création de 70 000 logements par an en Île-de-France ;
- une nouvelle étape en matière de politique de la ville impulsée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 contribue à la trans-

formation profonde de 104 sites identifiés comme prioritaire au niveau de l'Île-de-France ;

- le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF 2030). Ses orientations prévoient que « l'urbanisation nouvelle et l'aménagement urbain renouvelé » soient « matriciels afin de réduire la vulnérabilité aux risques naturels ».

Par ailleurs, l'État s'engage à accompagner des opérations d'aménagement majeures en particulier dans les territoires couverts par une « opération d'intérêt national » (OIN), un « contrat de développement territorial » (CDT) ou un « contrat d'intérêt national » (CIN).

Un territoire fortement exposé aux inondations

Une grande partie de l'Île-de-France est en effet susceptible d'être inondée par une crue majeure dont l'une de ses caractéristiques est d'être remarquable par sa durée (12 jours de montée des eaux, 5 semaines de décrue en 1910). Or, la très forte concentration humaine en Île-de-France entraîne une pression immobilière importante : 94 % des zones inondables à Paris et dans la petite couronne sont déjà urbanisées, et une exposition potentielle aux inondations de près de 435 000 logements (environ 8 %). Au total près de 830 000 habitants vivent en zone inondable (chiffres de l'IAU).

Une évacuation massive non souhaitable

Au vu du nombre de personnes concernées et la durée probable des submersions, l'évacuation massive de la Métropole pendant plusieurs semaines n'est pas souhaitable. Une décision de cette nature provoquerait un choc économique d'envergure nationale, l'Île-de-France représentant environ 31% du PIB. De plus, dans un contexte économique tendu, les moyens de l'État, des collectivités et des opérateurs privés ne permettent pas de garantir l'hébergement et la prise en charge des populations dans des conditions de vie satisfaisantes en cas d'évacuation massive.

Une importante partie de la population ne pourra donc pas partir alors que l'eau souillée de sédiments et de divers polluants restera jusqu'à 2 mois dans les zones inondées. Dans certains quartiers non résilients fortement exposés, les habitants ne pourront pas rester sur place longtemps dès lors

LE RISQUE INONDATIONS

Les actions conduites dans le cadre de la SLGRI Métropole francilienne

3 objectifs de la « Charte quartiers résilients »

- **Ne pas aggraver le risque pour les enjeux existants sur le secteur**

Exemple : utilisation de l'espace public comme espace d'écoulement aménagé ou espace de stockage

- **Faciliter la gestion de la crise et raccourcir le délai de retour à la normale au sein du quartier et en lien avec les quartiers frontaliers**

Exemple : assurer le fonctionnement des principaux réseaux / construction d'équipements publics pouvant servir de zone refuge / éviter de construire les établissements sensibles en zone inondable

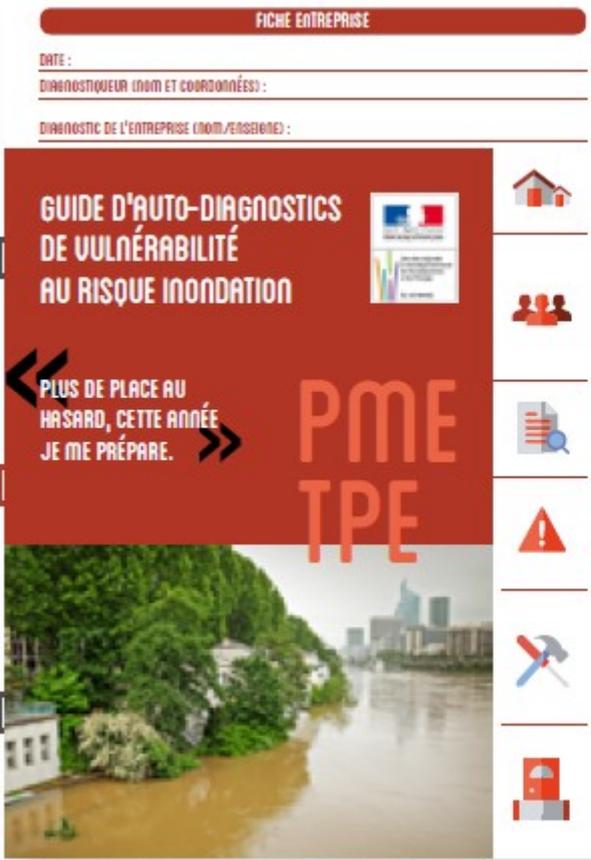
- **Assurer le développement de la culture du risque chez les usagers de ces quartiers**

Exemple : maintenir les aménagements dans le temps / réaliser un mobilier urbain au service de la culture du risque

Où trouver la charte et ses annexes (méthode d'application + tableau d'accompagnement) :

<http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/charte-quartiers-resilients-r1674.html>

« Guide d'auto-diagnostic
de vulnérabilité au risque
inondation »



Plaquette 4 volets
3 plis

Diffusion à venir

MON ENTREPRISE ÉTANCHE

Il est possible de rendre un bâtiment étanche à la majorité des crues pendant au moins 48h, tant que l'eau ne dépasse pas 80 cm de hauteur. Cela revient à occulter les entrées d'eau possibles. Toutefois, selon les bâtiments et la nature des équipements, cette solution n'est pas toujours souhaitable, voire est impossible.

> J'adapte ces solutions à ma situation : si une entrée d'eau n'est pas occultable, j'envisage de « sacrifier » la pièce et de protéger le reste du bâtiment

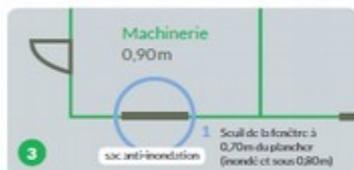
COMMENT PROCÉDER ?



J'indique sur mon croquis la Heau calculée sur les planchers concernés
> Se référer à la notice de réalisation du croquis page 8 et au fascicule.



Je recense toutes les entrées d'eau potentielles qui se situent sous la Heau et à maximum 80cm du plancher. Je les indique sur mon croquis.



J'identifie les solutions adaptées et les indique sur mon croquis.

LES 3 TYPES D'ENTRÉES D'EAU :



HUISSERIES
(fenêtres et portes donnant sur l'extérieur)



BOUCHES D'AÉRATION ET AUTRES OUVERTURES



RÉSEAU D'EAU EN ROC
(eaux usées et ouvrages de collecte des eaux pluviales)

SOLUTIONS PERMANENTES

Protection des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales



Poser un clapet anti-retour sur le réseau 600 €/UNITÉ

En cas de crue, les réseaux de la ville peuvent être saturés et les eaux usées/ pluviales peuvent prendre le chemin inverse, générant des débordements à l'intérieur même des bâtiments.

> Si je suis raccordé au réseau collectif, le clapet est à placer avant le « T » de raccordement au réseau.

Protection du bâtiment



Renforcer la structure du bâtiment

Cela permet d'augmenter la résistance des bâtiments face à la pression exercée par les eaux et au ravinement à la décrue.



Installer des portes ou portails étanches

SOLUTIONS TEMPORAIRES (à installer dès le début de l'alerte)

Heau < 5 cm :

35 €/ UNITÉ

Envisager des sacs anti-inondation

> Ces systèmes sont peu chers, maniables et privilégiés dans la protection des fenêtres.

Heau > 5 cm :

600 €/m LINÉAIRE

Prévoir un batardeau sur chaque ouvrant, en particulier sur les portes

Barrières d'étanchéité amovibles.
> Hauteur maximum conseillée : 80 cm
> Les numéroter pour savoir quel batardeau va sur quel ouvrant.

50 €/ UNITÉ

Poser des occultations amovibles sur les aérations ou ouvertures basses

Vérifier au préalable que l'équipement correspondant peut être mis hors fonctionnement et a bien été éteint.

ET MAINTENANT ?

Je demande un devis et des conseils aux professionnels. Puis j'avise.

Ordre du jour

LE RISQUE INONDATIONS

Retour d'expérience sur les épisodes de crue de 2018

Prévention des inondations : les dispositifs mis en œuvre dans les Yvelines

Les actions conduites dans le cadre de la directive inondation

BILAN DES ACTIONS 2018

PPRi – PPRN – PAC Front rocheux

FPRNM et demandes de reconnaissance en état de catastrophe naturelle

SDRNM 2018 – 2022

Programme d'actions 2019-2021 des services de l'État sur les risques naturels en Île-de-France

Gestion des ouvrages hydrauliques dans le département

Intervention du service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (DRIEE)

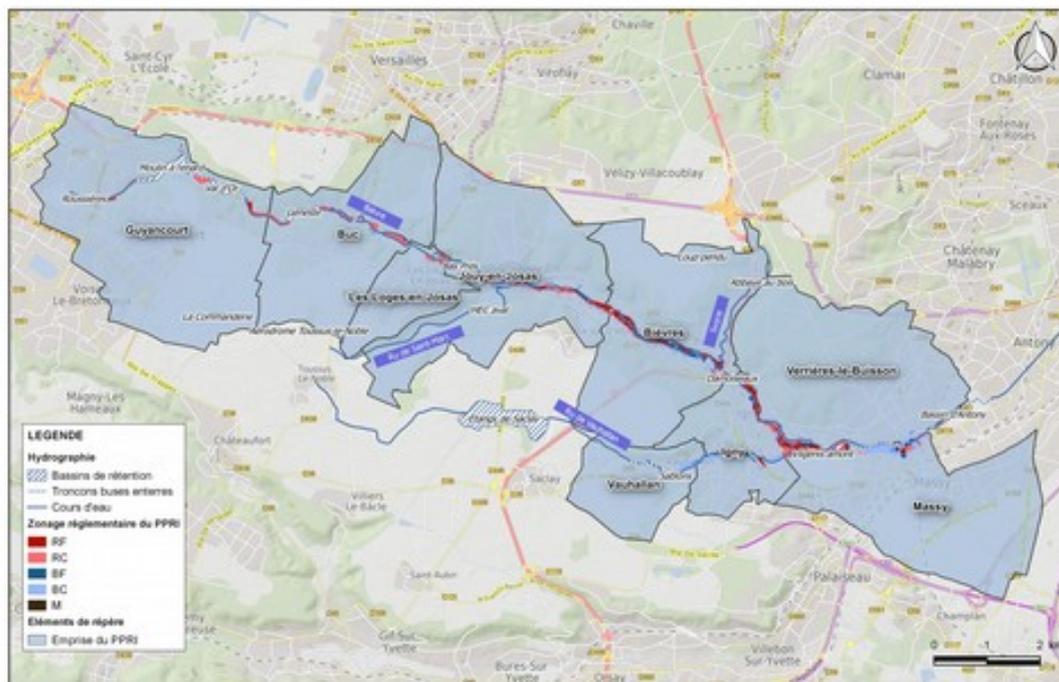
BILAN DES ACTIONS 2018

Plans de prévention du risque inondation (PPRI)

PPRI de la Bièvre

Interdépartemental 78/91, piloté par la DDT78, prescrit le 01/09/17

- lancement de l'enquête publique le 11/06/18, suspendue le 19/06/18 pour la réalisation d'études complémentaires,
 - études à venir début 2019
 - remise en enquête publique après un comité technique et la concertation avec les élus



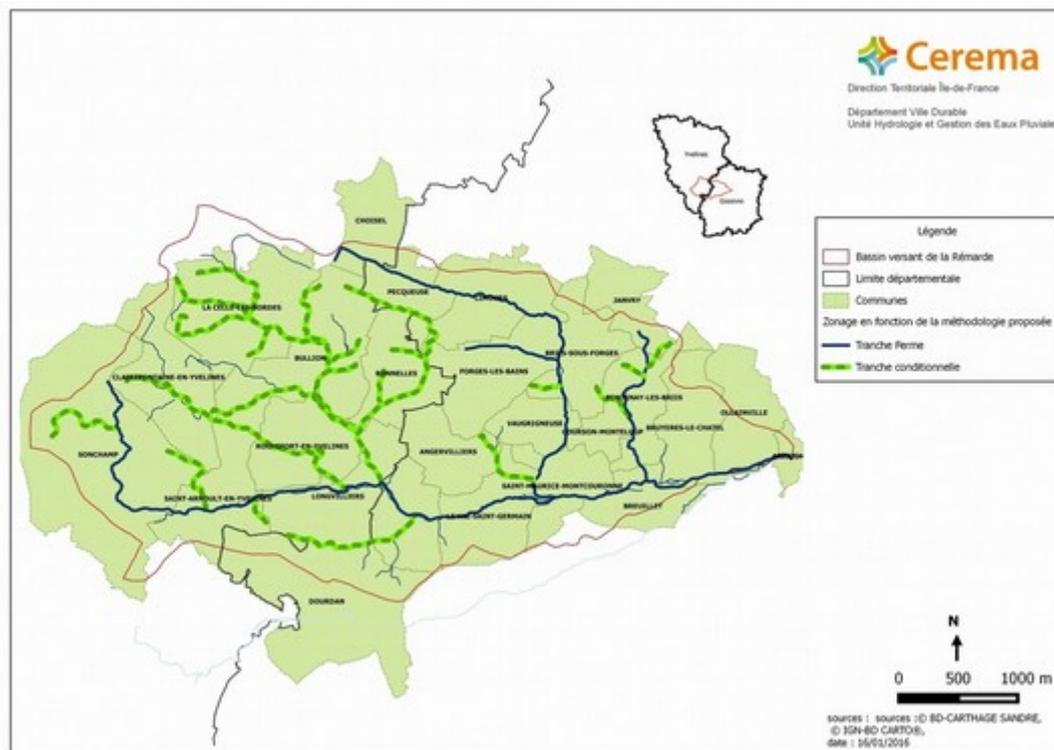
BILAN DES ACTIONS 2018

Plans de prévention du risque inondation (PPRI)

PPRI de la Rémarde

Interdépartemental 78/91, piloté par la DDT91

- notification du marché étude d'aléas, fin 2018 (SUEZ - SAFEGE)
 - premier comité technique de suivi de l'étude le 14/01/19,
- ⇒ **11/02/19 à Limours** : première réunion avec les élus du 91 et 78



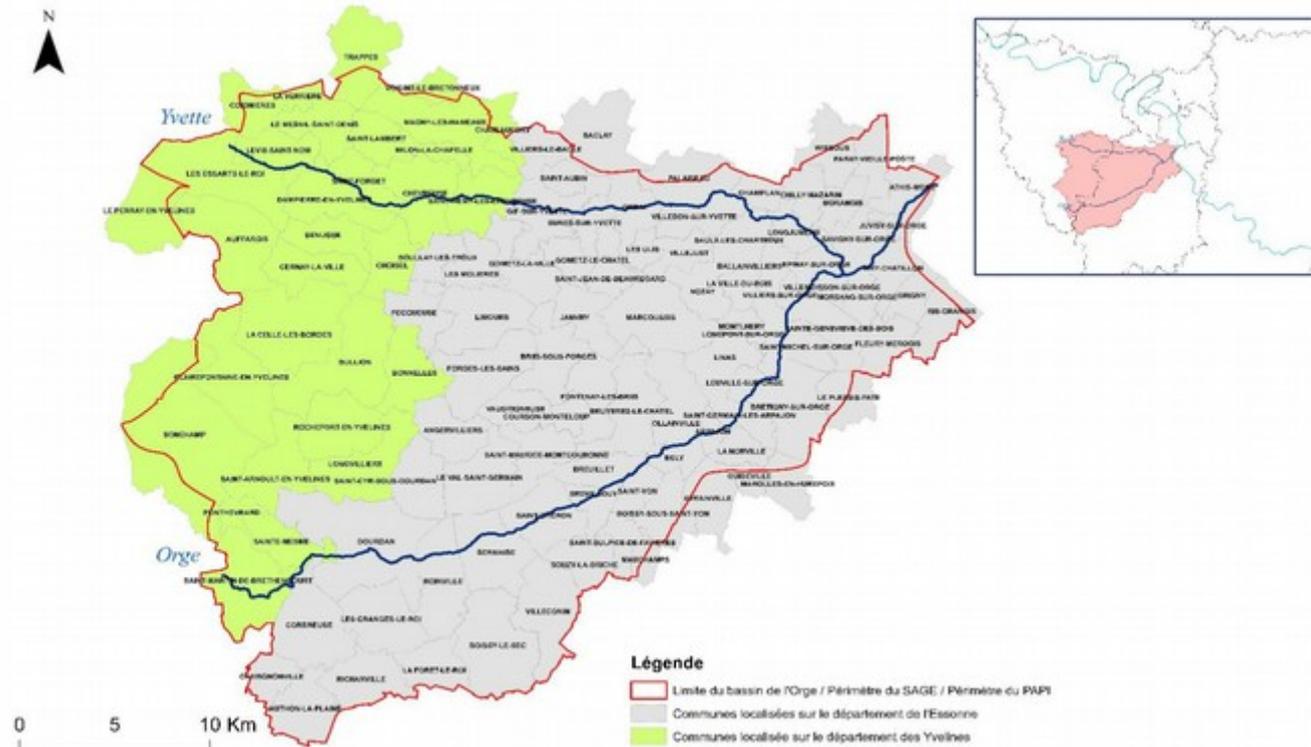
BILAN DES ACTIONS 2018

Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

PAPI d'intention Orge – Yvette

labellisation au Comité technique Plan Seine élargi en octobre 2018,

⇒ signature en cours de la convention cadre par les différents partenaires (signature par M. le préfet le 16/01/19)



BILAN DES ACTIONS 2018

Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

- Gouvernance : **SIAHVY**, SIVOA, SIBSO, SIHAL, RT78, PNRHVC, CD91, SMAGER, communes
- Objectifs du PAPI :
 - Déclinaison de la partie inondation du SAGE Orge-Yvette
 - mise en place d'une gouvernance pour un PAPI complet
 - Etudes et développement de connaissances sur le bassin. Pas d'action de travaux
- 35 actions, 4 maîtres d'ouvrages :
 - Améliorer la connaissance du risque
 - Renforcer les systèmes d'alerte crue
 - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
 - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité de bâtiments

BILAN DES ACTIONS 2018

Plans de prévention du risque mouvement de terrain (PPRNMT)

PPR cavités de Port-Marly et Marly-le-Roi

- fin de l'enquête publique le 08/12/18,
→ approbation début 2019

Suites du PPR Massif de l'Hautil

- suite à l'apparition de fontis, rue de l'Hautil, à Chanteloup-les-Vignes, la DDT a acquis deux propriétés début 2018 (financement FPRNM),
- mise en sécurité des propriétés prévue pour 2019

PPR en cours d'élaboration : études d'aléas en cours (IGC Versailles) sur les communes de Chavenay, Follainville-Denemont et Feucherolles

BILAN DES ACTIONS 2018

PAC front rocheux

Pour traiter le risque d'instabilités des fronts rocheux, la DDT élabore des **porter à connaissance (PAC)** versant sous-cavé :

Document non-réglementaire : mise à disposition de la connaissance et de l'information aux communes (≠ PPRN)

Recommandations : pas de prescriptions (≠ PPRN)

Pas d'aide du FPRNM (≠ PPRN)

Une responsabilité partagée :

L'État : suivi de l'étude d'aléa (conduite par le CEREMA) et élaboration de l'annexe technique et transmission de l'information à la commune

La commune : mise en œuvre des recommandations et mise à disposition du PAC au public

BILAN DES ACTIONS 2018

PAC front rocheux

• PAC transmis :

- Gommecourt (2016)
- Bennecourt (2016)
- Méricourt (2016)
- Mousseaux-sur-Seine (2016)
- Rolleboise (2016)
- Jeufosse (2017)
- Bonnières-sur-Seine (2017)
- Port-Villez (2017)
- Maurecourt (2018)

• PAC à venir :

- Andrésy
- Follainville-Dennemont

Cerema | Novembre 2017 | Echelle 5.000

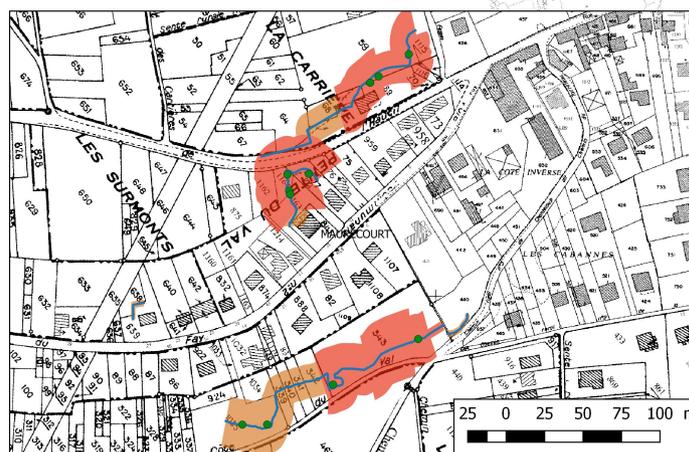
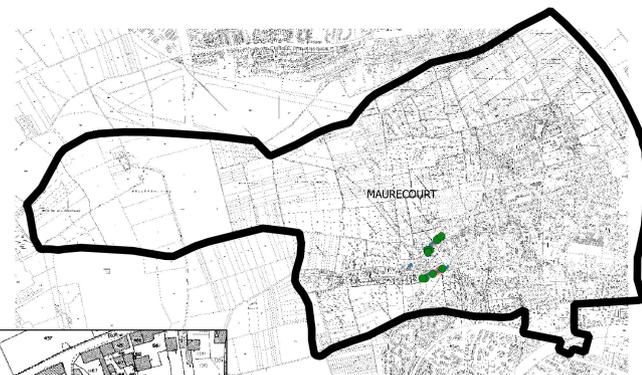
Commune de Maurecourt
Etude et cartographie de l'aléa
"Versants rocheux sous-cavés"
Carte d'aléa Versants rocheux
sous-cavés

0 100200 m

Légende

- fronts
- entrées en cavage
- aléa_élevé
- aléa_moyen
- Maurecourt

© IGN-BD CARTO®



BILAN DES ACTIONS 2018

Demandes de reconnaissance en état de catastrophe naturelle

Arrêtés de reconnaissance rapide pour les événements de **janvier 2018** :

2 arrêtés les **14 février** et **9 mars 2018** (le 26 juin pour Saint-Martin-la-Garenne et 17 septembre pour Méricourt)

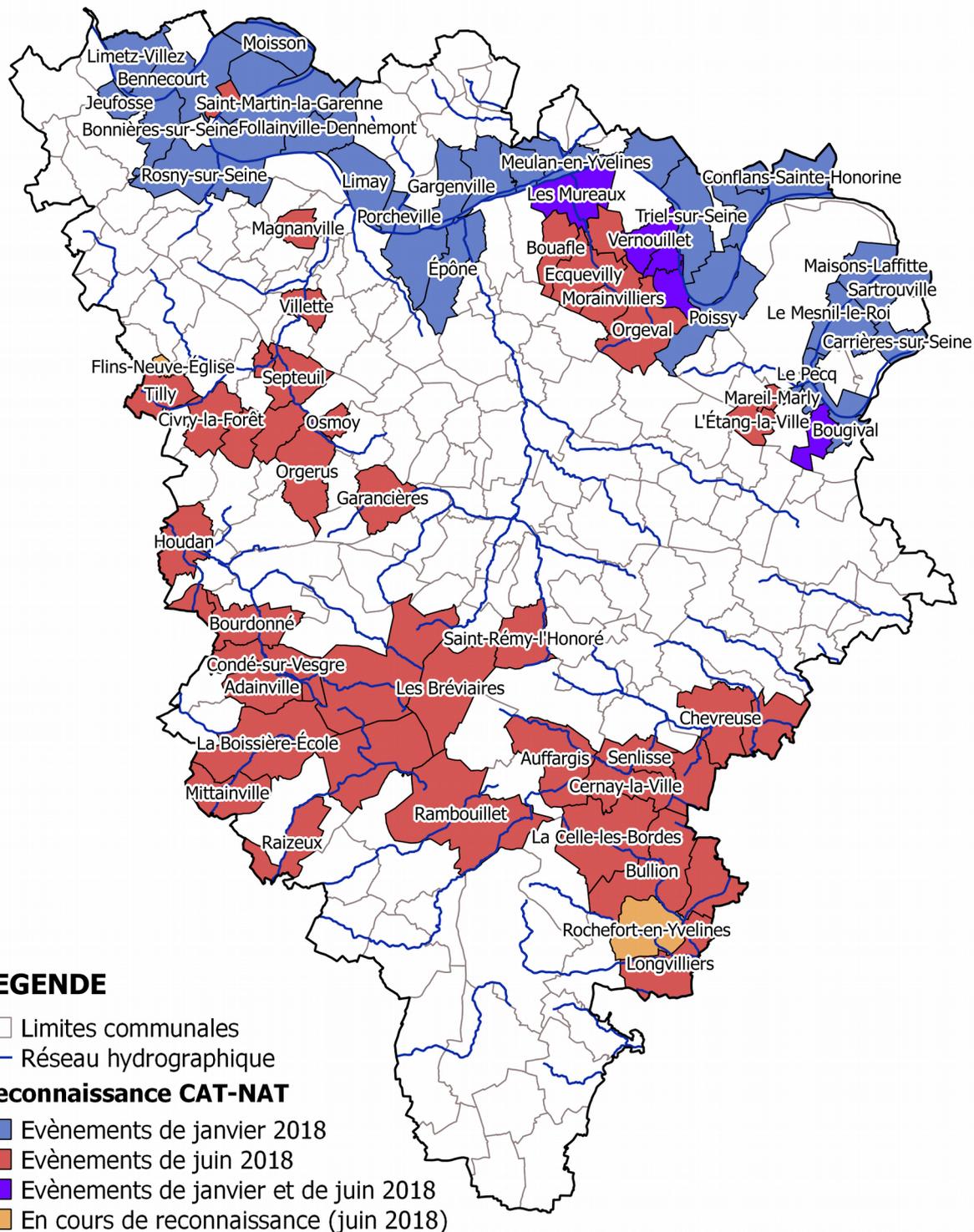
42 communes reconnues en état de catastrophe naturelle

Arrêtés de reconnaissance rapide pour les événements de **juin 2018** :

4 arrêtés les **9 et 23 juillet, 17 septembre et 29 octobre 2018**

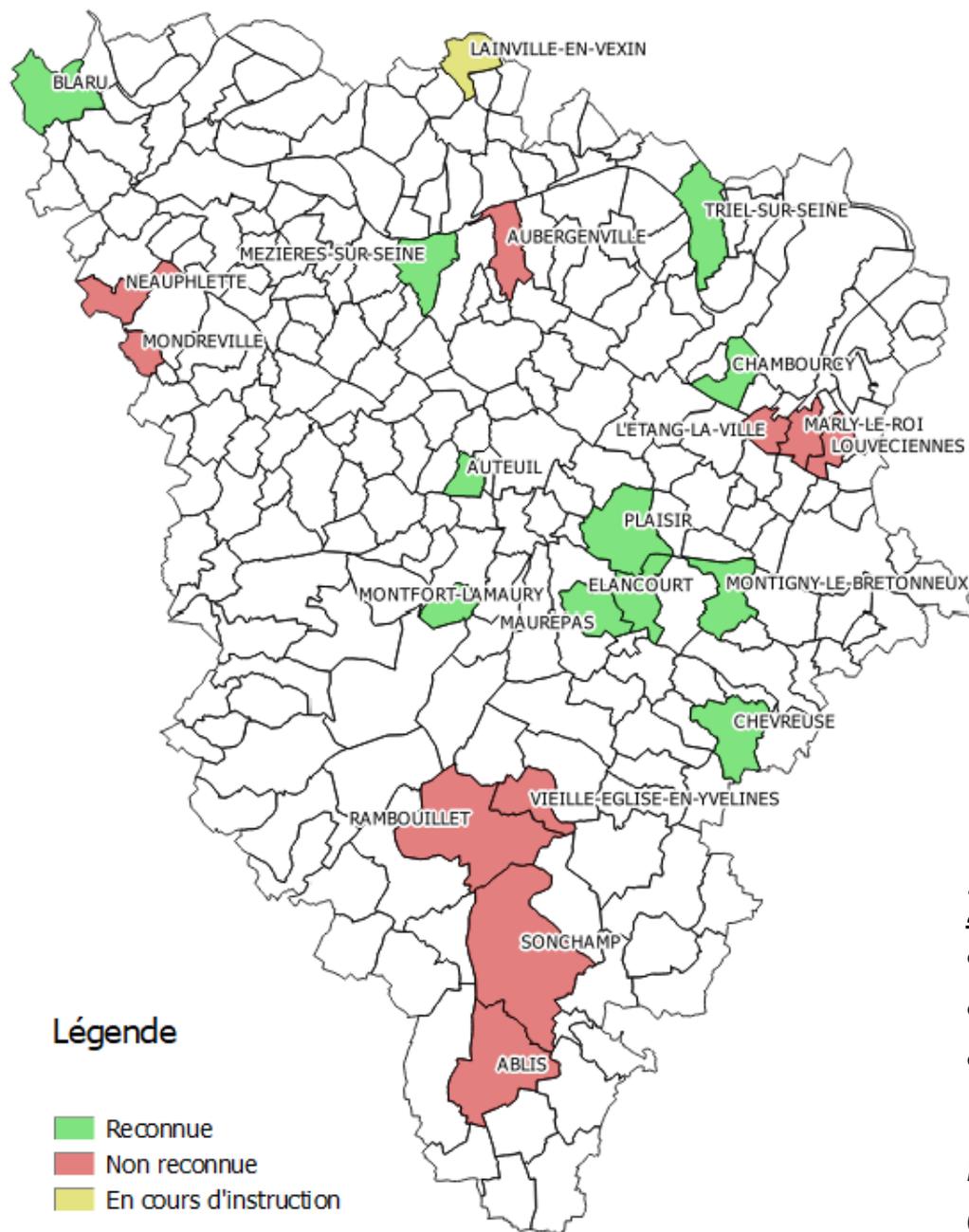
Flins-Neuve-Eglise et Rochefort-en-Yvelines en cours d'instruction

48 communes reconnues en état de catastrophe naturelle



Reconnaisances CAT-NAT 2018 (inondations)

Demandes communales de reconnaissance en état de catastrophe naturelle pour le phénomène de sécheresse (2017)



22 demandes :

- 10 reconnues
- 11 non reconnues
- 1 en cours d'instruction

Déjà une 40^{aine} de demandes pour 2018

BILAN DES ACTIONS 2018

Demandes de reconnaissance en état de catastrophe naturelle

- Autres demandes 2018 :
 - **Mouvement de terrain** : 10 communes (dont Senlisse et Gommecourt reconnues, les autres sont toujours en cours d’instruction),
 - **Inondation**, hors janvier et juin : 2 communes reconnues (Maulette et Bonnières-sur-Seine).

Actualité :

Courrier d’information aux communes sur la procédure (envoyé le 4 février 2019)

Projet de déployer l’application iCatNat aux communes (et à la DDT78), courant 2019

BILAN DES ACTIONS 2018

Les financements au titre du Fonds Barnier

- Délégations (25/05, 24/07 et 19/12), **4 130 644€** dont :
 - SMSO (travaux de prolongement des digues de Sartrouville et Montesson) : 3 423 555€,
 - SMAGER (travaux sur les digues) : 48 640€
 - DDT78 (travaux de mise en sécurité de parcelles sur le massif de l'Hautil) : 400 000€,
 - Frais liés à l'acquisition de deux propriétés à Chanteloup-les-Vignes et au relogement des sinistrés (Chanteloup et Conflans) : 168 985€,
 - Subventions pour des travaux de comblement de cavités, des opérations de reconnaissances géotechniques... : 36 395€,
 - Dépenses liées à l'élaboration des PAC/PPR et études d'aléas : 52 450€

BILAN DES ACTIONS 2018

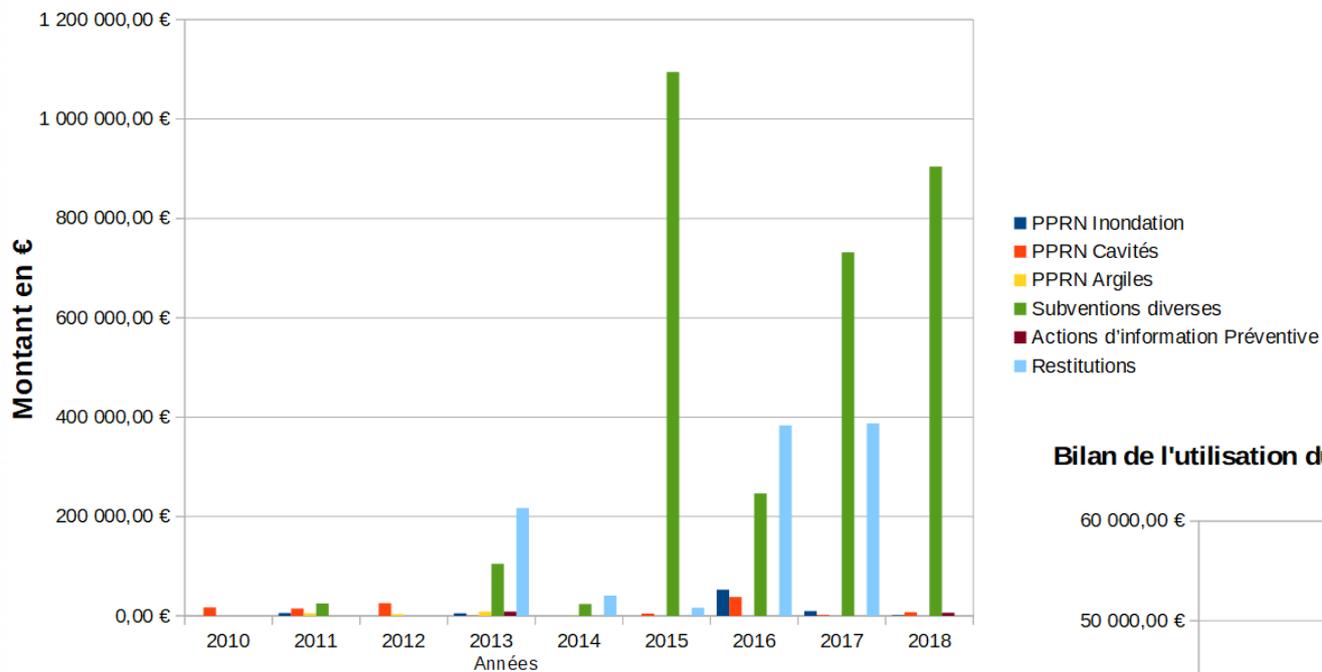
Les financements au titre du Fonds Barnier

- Dépenses, **919 622€** dont :
 - Frais liés à l'acquisition de deux propriétés à Chanteloup-les-Vignes et au relogement des sinistrés (Chanteloup et Conflans) : 881 709€,
 - Subventions pour des travaux de comblement de cavités, des opérations de reconnaissances géotechniques... : 22 835€,
 - Dépenses liées à l'élaboration des PPR (Bièvre, Port-Marly et Marly-le-Roi) : 8 628€,
 - IGC (contribution au SDRNM) : 6 450€

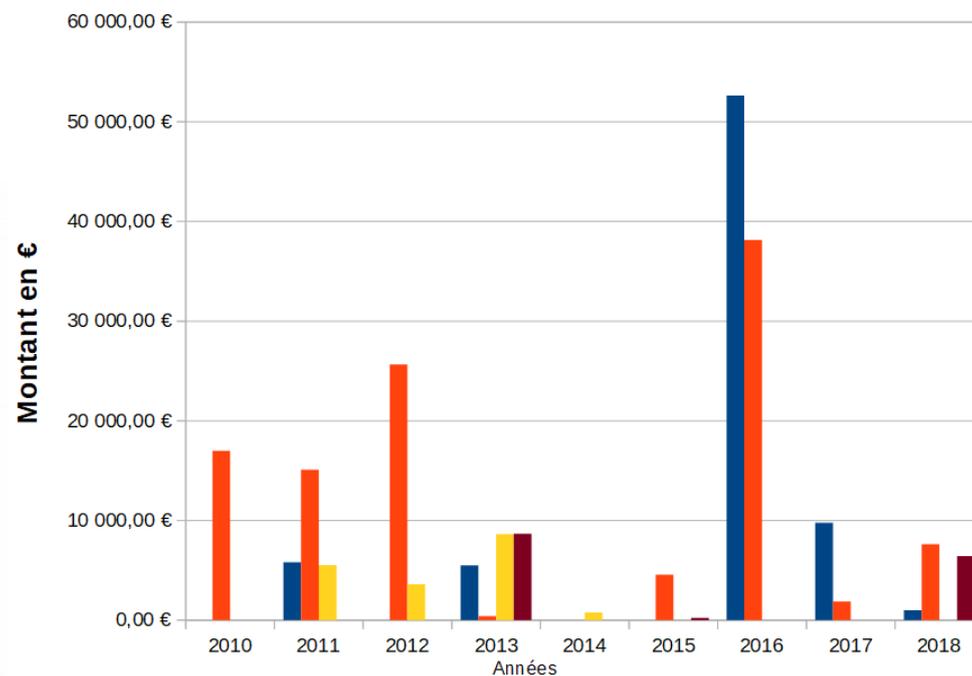
BILAN DES ACTIONS 2018

Les financements au titre du Fonds Barnier

Bilan de l'utilisation du fonds Barnier depuis 2010



Bilan de l'utilisation du fonds Barnier depuis 2010 (hors subventions diverses)



BILAN DES ACTIONS 2018

Les financements au titre du Fonds Barnier

Actualité :

- Décret du 25 juin 2018 : modification de la procédure de subvention FPRNM,
 - Modification dans le planning d’instruction :
 - Accusé de réception dans le 15 jours,
 - Recevabilité prononcée dans les 2 mois,
 - Attribution dans les 6 mois,
 - Obligation au demandeur de préciser un « date prévisionnelle de fin d’opération »
 - Fait courir un délai de 12 mois durant lequel les factures devront être transmises à la DDT,
- Instruction du Gouvernement du 14/01/15 : le **solde des subventions FPRNM** dans le cadre d’un PAPI (axes 6 et 7) est **conditionné**, pour les communes soumises à un PPR à la prise de **mesures d’information préventive** : PCS, DICRIM, information des citoyens, repères de crues...

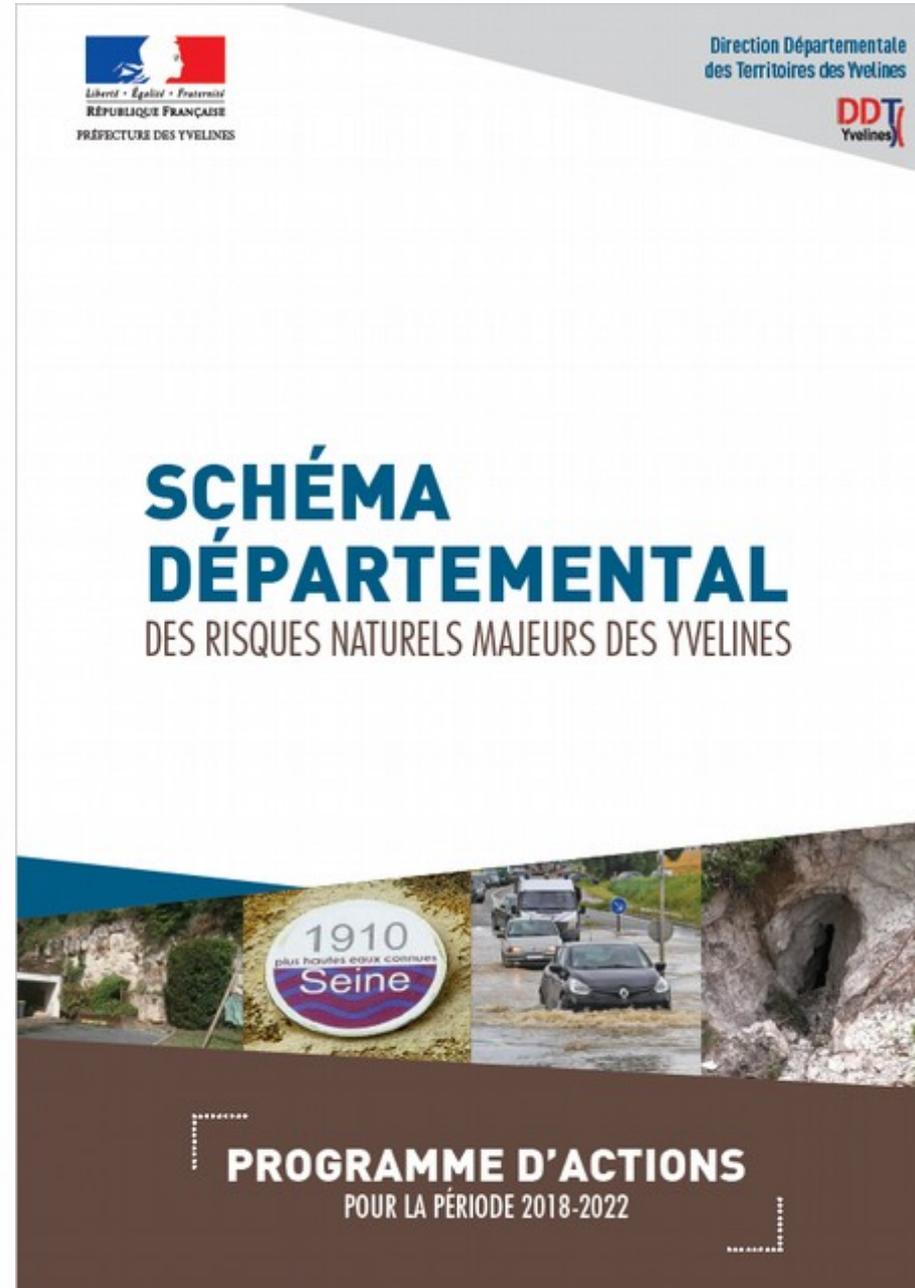
1. ÉTAT DES LIEUX

2. DIAGNOSTIC : LES TERRITOIRES LES PLUS VULNÉRABLES FACE AUX RISQUES

3. LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET LES MOYENS D'ACTION POUR LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DU RISQUE

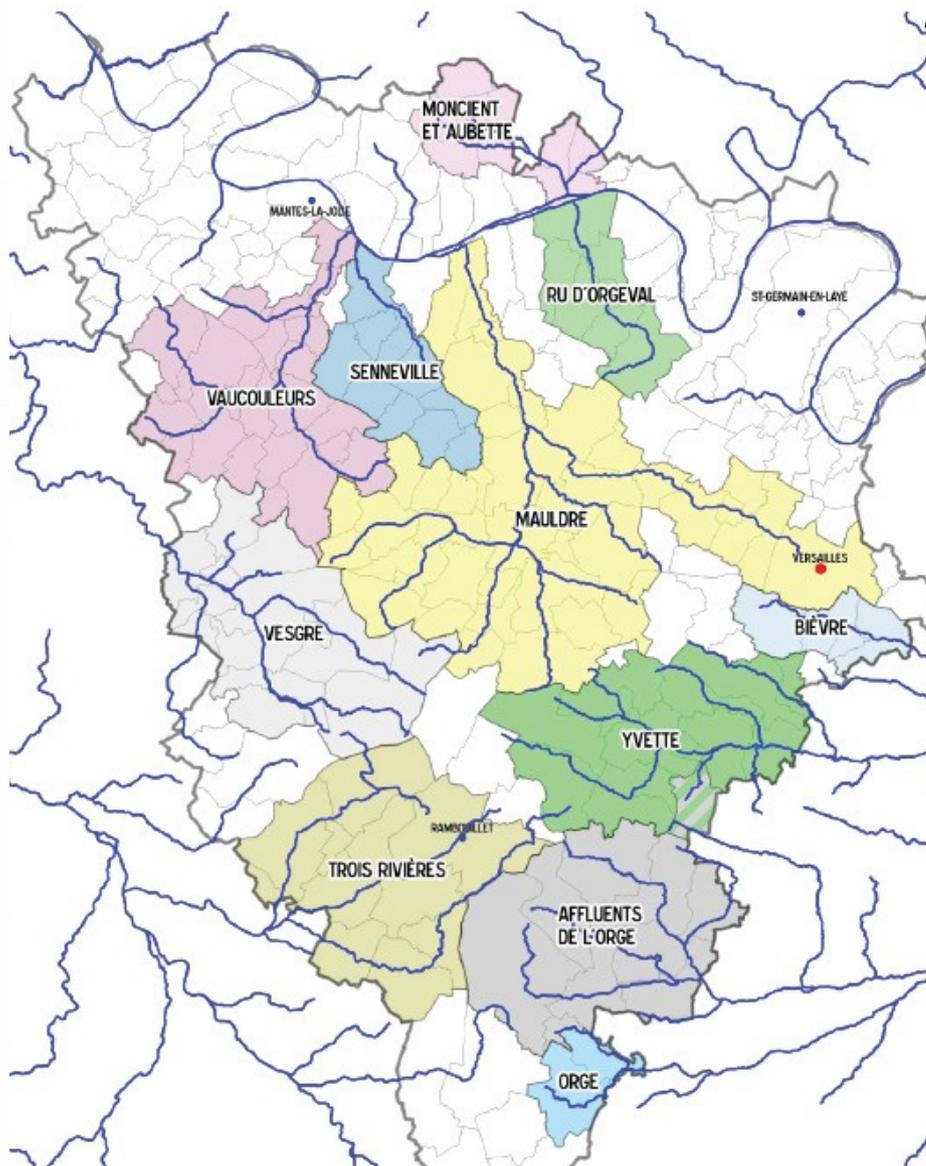
4. PLAN D'ACTION 2018-2022

5. LA GESTION DE CRISE



BILAN DES ACTIONS 2018

La révision du SDRNM pour la période 2018-2022

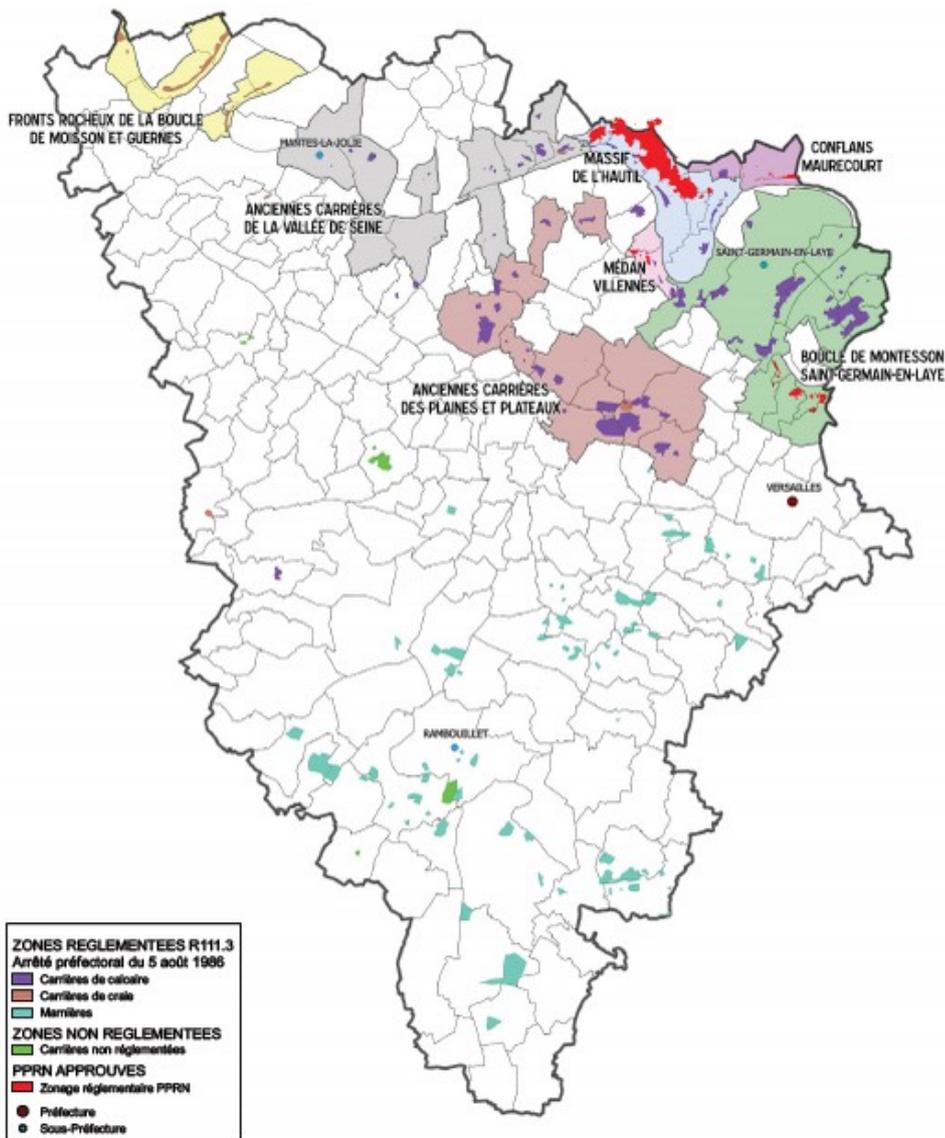


Bassin de risque	Cours d'eau	Autre département concerné	Réglementation actuelle	Priorité	Justification des priorités / Commentaires
Affluents de l'Orge	Rémarde et affluents (Aulne, Rabette, Gloriette)	91	- R111-3 (78) - PPR prescrit (91) ;	2	
Bièvre amont		91	En cours	1	
Mauldre	Mauldre (aval) et Lieutel		PPRi approuvé (08/2008)	Sans objet	Crue de Mai/juin 2018 Enjeux touchés à préciser
	Ru de Gally		PPRi approuvé (07/2013)	Sans objet	
	Mauldre amont et affluents		R111-3	3	Crue de Mai/juin 2018 Enjeux touchés à préciser
Montcient-Aubette	Montcient	95	R111-3	4	
	Aubette de Meulan	95	R111-3	4	
Ru d'Orgeval			R111-3	2	Enjeux importants
Orge et Sallemouille	Orge	91	PPRi approuvé (06/2017)	Sans objet	
Senneville			PPRi (construit comme le R111-3)	4	Pas d'enjeux connus
Trois Rivières	Guesle			4	
	Gueville		R111-3	4	
	Drouette	28	R111-3	3	Crue de Mai/juin 2018 Enjeux touchés à préciser
Vaucouleurs			R111-3	3	
Vesgre		28	R111-3	3	Crue de Mai/juin 2018 Enjeux touchés à préciser
Yvette		91	- R111-3 (78) - PPR approuvé (91)	1	Enjeux importants notamment pendant la crue de Mai/juin 2018

Plan d'action priorisé au titre de l'élaboration des PPRi

BILAN DES ACTIONS 2018

La révision du SDRNM pour la période 2018-2022



Bassin de risque	Communes	Autre département concerné	Service compétent	Réglementation actuelle	Priorité	Justification des priorités / Commentaires
Massif de l'Hautil	Vaux-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine, Andrécy, Evécquemont	95	IGC	PPRN approuvé (12/1996)	Sans objet	Opportunité d'une révision partielle par commune à étudier. Dissolution du gypse à Triel et Vaux.
	Vaux-sur-Seine		Cerema		3	Risque lié aux fronts rocheux à confirmer
	Andrécy		Cerema		1	PAC Front rocheux
Médan - Vilennes				PPRN approuvé (03/2007)	Sans objet	
Boucle de Montesson - Saint Germain	Marty-le-Roi		IGC	En cours	1	
	Port-Marty		IGC	En cours	1	
	La Celle Saint Cloud			PPRN approuvé (11/2015)	Sans objet	
	Louvciennes			PPRN approuvé (09/2012)	Sans objet	
	Bougival			PPRN approuvé (11/2012), modifié (02/2017)	Sans objet	
Conflans - Maurecourt	Conflans-Sainte-Honorine			PPRN approuvé (12/2011)	Sans objet	PPR Cavités et front rocheux
	Maurecourt		Cerema	R111-3 cavités	1	PAC Front rocheux
Anciennes carrières des plaines et des plateaux	Feucherolles		IGC	En cours	1	Étude d'aléa en cours depuis avril 2017
	Chavenay		IGC	En cours	1	Étude d'aléa en cours depuis avril 2017
Anciennes carrières de la vallée de la Seine	Follainville-Dennemont		Cerema/IGC	En cours	1	PAC en cours, PPRN à venir en 2018
	Meulan		IGC	R111-3	3	PAC ou PPRN (craie)
Front rocheux de la boucle de Moisson et de Guernes	Follainville		Cerema		2	PAC Front rocheux
Autres bassins						
Craie	Houdan		IGC	R111-3	3	PAC ou PPRN (craie)
Marnières	St Rémy lès Chevreuses		IGC	Zonage fait en 2017	1	PAC Cavités
	Les Essarts-le-Roi, Saint-Rémy-l'Honoré, Levis-Saint-Nom, Dampierre-en-Yvelines		IGC	R111-3	1	Zonage à compléter pour élaborer un PAC Cavités en 2018
	Gazeran, Hermeray, Raizeux, Saint-Hilarion		IGC	R111-3	2	Zonage à compléter pour élaborer un PAC Cavités en 2019

Plan d'action priorisé au titre du risque mouvement de terrain

BILAN DES ACTIONS 2018

La révision du SDRNM pour la période 2018-2022

Avancement :

- Janvier 2018 : présentation du projet en CDRNM
- Février 2018 : consultation des membres de la CDRNM pour avis
- Janvier 2019 : finalisation du document

À venir :

- Approbation par arrêté préfectoral (L. 562-5 du code de l'environnement)
- édition du SDRNM (dématérialisé sur clé USB)
- envoi à l'ensemble des maires des Yvelines

Programme d'actions 2019-2021 des services de l'État sur les risques naturels en Île-de-France

- Document de cadrage pour les services de l'État
 - Objectif : articuler les priorités d'actions régionales et départementales, en cohérence avec :
 - les instructions de la DGPR,
 - la feuille de route de juillet 2018 du préfet coordonnateur de bassin sur les actions prioritaires pour protéger les enjeux contre les inondations,
 - SLGRI,
 - PAPI labellisés
- ⇒ **Validation en pré-CAR et CAR en février 2019**

Programme d'actions 2019-2021 des services de l'État sur les risques naturels en Île-de-France

- **25 actions :**
 - **4 actions transversales à tous les risques naturels,**
 - **16 actions concernant la prévention du risque d'inondation,**
 - **5 actions concernant la prévention du risque mouvement de terrain.**
- Exemples :
 - Développer la connaissance de l'aléa inondation : **mise à disposition des cartes de zones inondées potentielles** (action II.1),
 - **Prise en compte de l'aléa extrême** pour les bâtiments nécessaires à la crise (action II.11),
 - Développer la **prise en compte du risque dans l'aménagement** via les PPR (action II.10 et III.4)

Gestion des ouvrages hydrauliques dans le département

- La nouvelle réglementation : 3.2.5.0 et 3.2.6.0
- L'organisation du SCSOH

Gestion des ouvrages hydrauliques dans le département

Les services Police de l'eau :

- **DRIEE pour les grands axes**
- **DDT 78 sur les autres cours d'eau,**
 - en charge du classement des ouvrages hydrauliques et du suivi des dossiers « Loi sur l'eau »,

Le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques : **SCSOH de la DRIEE,**

- en charge du suivi réglementaire des ouvrages hydrauliques franciliens (dossier de l'ouvrage, consignes, études de dangers, visites approfondies par le gestionnaire),
- service référent pour tout ce qui touche à la sûreté des ouvrages,
- le SCSOH de la DRIEE est composé de 4 personnes qui représente 1 ETP. Il est le service à contacter par le référent départemental inondation en DDT 78 pour assister et conseiller l'autorité préfectorale en période de crise.

Gestion des ouvrages hydrauliques dans le département

Barrage (rubrique IOTA 3.2.5.0) :

- Il est destiné à stocker/garder de l'eau. Il barre le cours d'eau ou est en dérivation,
- Pas de grand bouleversement avec 2015, hormis les classes (plus que A, B, C),

Systeme d'endiguement (rubrique IOTA 3.2.6.0) :

- Il est défini par le Gemapien par rapport à une zone protégée des inondations,
- Il est constitué d'une ou plusieurs digues et d'ouvrages annexes (vannes, station de pompage ou remblais routiers ou ferroviaires participant à la protection),
- Il ne comprend pas de barrage ni d'élément naturel (tertre par exemple),

Aménagement hydraulique (rubrique IOTA 3.2.6.0) :

- Il est défini par le Gemapien par rapport à une zone protégée des inondations,
- Il est constitué d'un ouvrage ou plusieurs ouvrages qui permettent de soustraire aux inondations une zone protégée, par stockage provisoire d'un volume d'eau provenant d'un bassin versant.

Gestion des ouvrages hydrauliques dans le département

- 41 barrages



*Vue aérienne de l'étang du Perray-en-Yvelines
(source : geoportail.gouv.fr)*

- 6 digues



*Le Pecq rives gauche et droite,
PSA, SIAAP 2 tronçons*



Barrage VNF de Chatou

Gestion des ouvrages hydrauliques dans le département

Les classes des SE/AH (R. 214-113)

Classe	Population protégée
A	pop > 30 000 pers
B	3 000 pers < pop ≤ 30 000 pers
C	30 pers ≤ pop ≤ 3 000 pers

- Zone protégée définie par l'entité gemapienne,
- Population protégée = habitants résidant et travaillant (y.c pop saisonnière),
- Selon la classe la périodicité d'actualisation de l'étude de dangers change,
- Classe de l'AH ≠ Classe des barrages de l'AH :
 - Chaque barrage conserve sa classe suivant le R. 214-112,
 - Chaque barrage aura donc des documents réglementaires propres à sa classe,

PROCÉDURES D'AUTORISATION

Dans les cas les plus simples : demande d'autorisation d'une SE ou d'un AH sans modification de l'existant, déjà autorisé au titre de l'ancienne réglementation => **procédure simplifiée sous conditions**

Classe	SE			AH		
	Date limite de dépôt du dossier AE	Date limite d'obtention de l'AE	Conséquence en cas de défaut d'autorisation	Date limite de dépôt du dossier AE	Date limite d'obtention de l'AE	Conséquence en cas de défaut d'autorisation
A						
B	31/12/2019	01/01/2021	Les digues perdent leur existence réglementaire. Leur ancienne classe est caduque	31/12/2019	01/01/2021	Les barrages ne contribuent pas à la prévention des inondations MAIS ils existent toujours et sont régis par la réglementation barrage
C	31/12/2021	01/01/2023	(R. 562-14-IV)	31/12/2021	01/01/2023	(R. 562-19-III)

Gestion des ouvrages hydrauliques dans le département

- **Demande AH : relève d'un choix libre de l'autorité compétente,**
- **Cette autorisation est un préalable nécessaire à :**
 - L'octroi de subventions pour des études, réparations ou constructions d'ouvrages hydrauliques (FPRNM)
 - Mais l'action doit être inscrite dans un PAPI (sauf dans le cas d'études/travaux < 2M € sur un SE)
 - L'exonération de responsabilité d'un gestionnaire à raison des dommages que les ouvrages autorisés n'ont pas permis de prévenir (L-562-8-1)
 - Cette exonération court également pendant les phases transitoires d'autorisation :
 - Pour la régularisation des SE avant la date limite de caducité
 - Pour la modification (travaux) de la performance du SE initialement autorisé

Acronymes

- ORSEC : organisation de la réponse de sécurité civile,
- DSI : disposition spécifique inondation du plan ORSEC,
- PCS : plan communal de sauvegarde,
- DICRIM : document d'information communal sur les risques majeurs,
- COD : centre opérationnel départemental,
- RDI : référent départemental inondations,
- SCSOH : service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques,
- SPC : service de prévision des crues,
- SCHAPI : service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations,
- RIC : règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues,
- APIC : avertissement pluies intenses à l'échelle des communes,
- DI : directive inondations,
- EPRI : évaluation préliminaire des risques d'inondations,
- TRI : territoire à risque important d'inondation,
- PGRI : plan de gestion des risques d'inondation,
- SLGRI : stratégie local de gestion des risques d'inondation,
- PAPI : programme d'actions de prévention des inondations,
- PPR : plan de prévention des risques (inondations, mouvement de terrain),
- FPRNM : fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit « Fonds Barnier »,
- SDRNM : schéma départementale des risques naturels majeurs,
- OH : ouvrages hydrauliques (SE : système d'endiguement / AH : aménagement hydraulique),
- IOTA : installations, ouvrages, travaux et activités (nomenclature Loi sur l'eau).